**38ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(3-14 mai 2021)**

**Mozambique**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 4 mai 2021 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation du Mozambique pour la présentation de son rapport.

La France invite les autorités à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale ;

2- Assurer l’accès des filles à l’éducation, lutter contre les violences fondées sur le genre et la pratique des mariages forcés et précoces ;

3- Garantir les libertés d’expression, d’association et de réunion, ainsi que la protection des défenseurs des droits. Garantir et protéger la liberté de la presse et prendre toutes les mesures pour que les journalistes puissent effectuer leur travail de manière indépendante, sans crainte de représailles ;

4- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les disparitions forcées, les exécutions extra-judiciaires et les mauvais traitements ;

5- Assurer la protection des civils, en particulier dans le cadre du conflit dans le Cabo Delgado.

Je vous remercie./.